

Vaud

Autor(en): **Chapuis, Simone**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **66 (1978)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275244>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Vaud

L'abondance de textes, dans notre dernier numéro, nous a empêchées de passer ces deux articles sur les résultats des élections cantonales vaudoises. Nos lecteurs et lectrices voudront bien nous en excuser.

Elections au Conseil d'Etat : Une première

S'il y aura 12% de femmes dans le législatif communal, (voir ci-dessous) s'il y a 9,5 femmes dans les législatifs communaux (voir notre dernier numéro), s'il y a 21 femmes à l'exécutif de communes vaudoises, il n'y aura par contre pas de femme à l'exécutif cantonal. Pour la première fois, il y avait une candidate : Anne-Catherine Menetrey, présentée par le POP.

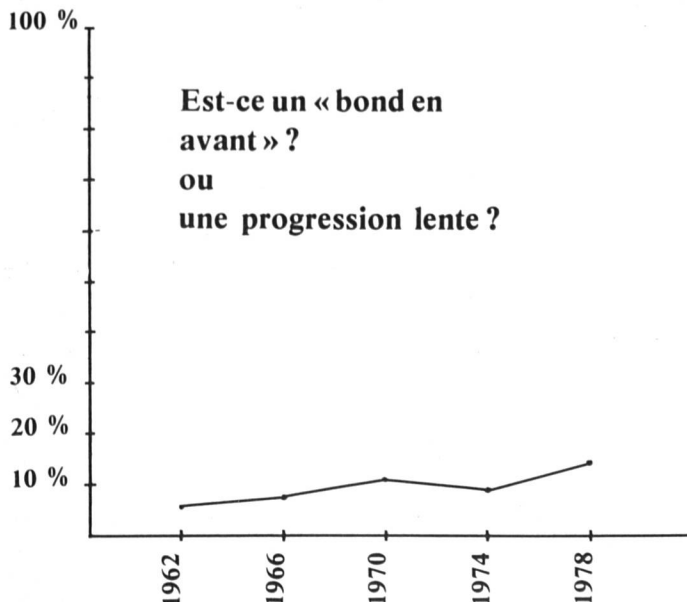
Sur les 10 candidats, 5 ont été élus au 1^{er} tour, avec chacun plus de 65 000 suffrages. Anne-Catherine Menetrey a récolté, elle, 22 165 voix. Sa candidature, ainsi que celle de deux autres candidats étant retirée, les deux candidats qui avaient 43 500 et 45 000 voix ont été élus tacitement.

Elections au Grand Conseil :

Bond en avant ou saut de puce ?

12, 16, 22, 16 puis 24, tels sont les nombres d'élues au Grand Conseil depuis que les femmes sont éligibles dans le canton de Vaud. (Elections de 1962, 66, 70, 74 et 78). Et les journaux parlent de « grand bond en avant », de « 1978, l'année des femmes », de « femmes plus nombreuses » en gros titres !!! Regardons la courbe : il y a une progression régulière jusqu'en 1970, puis un tassement et on retrouve, cette année, la progression !

Traduits en %, ces chiffres deviennent : 6,09 ; 8,1 ; 11,1% — jusqu'en 1970, il y avait 197 députés, depuis : 200 — 8% et 12%. Douze élues pour 100 sièges, cela ne fait même pas une femme pour huit députés ! Pas de quoi pavoiser ! Comme le dit Benoît Groult, dans F-Magazine : « La place nous est chichement mesurée, et la classe politique ne nous prend au sérieux que dans une faible mesure, en dehors des semaines qui précèdent ou qui suivent une élection. Le jour où la nomination d'une femme ne fera pas plus de bruit que celle d'un homme et ne servira pas d'alibi électoral, on pourra parler d'égalité des sexes ». C'est valable pour la France. Chez nous ? Certainement aussi. Cependant, nous nous contenterons d'afficher notre optimisme habituel, tant qu'il y a progression, même légère. Mais nous n'aimons pas les manchettes annonçant une grande victoire féminine pour si peu de chose : les hommes, électeurs et élus, ont si vite tendance à crier à l'envahissement féminin ! Et pourtant, 12% est bien, bien loin de la moitié des sièges que nous pourrions, un jour, revendiquer !



Qui sont les **élues** que notre journal félicite évidemment avec joie et enthousiasme ?

A Lausanne

Suzanne Cornaz (L), Marie-José Gaillard (GPE), Jacqueline Geiser (S), Christine Jacquet (POP), France-Line Matile (L), Jacqueline Maurer (R), Anne-Catherine Menetrey (POP), Monique Mischler (S), Marguerite Narbel (L), Violette Parisod (S), Danielle Perrin (R), Armine Scherler (S).

Dans le canton

Lisette Abbuhl-Perey (S), (Ecublens), Suzanne Bercher-Golaz (S), (La Tour), Madeleine Blanc (L), (Montreux), Josette Borgeaud (S), (Morges), Dominique Bornand (S), (Vevey), Gabrielle Ethenoz (S), (Nyon), Marianne Fritsch-Chabloz (L) (Begnins), Hélène Grand (POP), (Romanel), Marie-Louise Jaccard (S), (Yverdon), Marie-Louise Jost (GPE), (Romanel), Mariette Rossi (S), (Pully), Marianne Thibaud (R), (Yverdon).

En tout 11 députés socialistes, 5 libérales, 3 radicales, 3 populistes, et 2 pour le Groupe pour l'environnement.

Un certain nombre de candidates sont « premières des viennent ensuite » ; elles ont donc une chance d'entrer au Grand Conseil en cours de législature. Ce sont :

Libérales : Dominique Burki (Nyon) et Françoise Champoud (Lausanne).

Radicales : Janine Juvet (La Tour) et Susanne Vulliamy (Oron).

PDC : Livia Bula (Montreux), Rosemarie Godi (Romanel) et Gabrielle Lomazzi-Curty (Lausanne).

POP : Catherine Masson (Romanel).

Socialistes : Violette Doy (Romanel), Madeleine Durgniat-Meister (Montreux) et Yvette Wurgler (Begnins).

A noter que Françoise Champoud, présidente du Centre de liaison des associations féminines vaudoises a manqué de 5 voix pour être élue ! A quoi peut tenir une élection !

Un spectacle peu banal

Nouveau spectacle du Spiderwomen Theatre de New York, « The Lysistrata Numbah », d'après la comédie d'Aristophane. Mise en scène de Muriel Miguel.

Jeu 11 mai à 19 heures, vendredi 12 et samedi 13 mai à 20 h. 30, au théâtre de Vidy.

Lyceum-Club

Vendredi 5 mai à 17 heures : *Récital poétique*, Marguerite Lambélet, avec June Pantillon, pianiste. Rue de Bourg 15. Entrée Fr. 5.—.

Vendredi 12 mai à 17 heures : *Conférence*, Laurette Wettstein, archivist « Le Château de Chillon en 1799, ou comment on s'évadait de prison ». Rue de Bourg 15. Entrée Fr. 3.—.

Vendredi 19 mai à 17 heures : *Conférence*, Jean-Louis Cornuz, sur Gustave Roud « Portrait sans réserve ». Rue de Bourg 15. Entrée Fr. 3.—.

Vendredi 26 mai à 17 heures : *Récital* Dominique Annen, cantatrice, Janine Gaudibert au piano. Rue de Bourg 15. Entrée Fr. 5.—.

Vendredi 2 juin à 17 heures : *Causerie*, Madeleine Berri, « L'univers d'André Chamson ». Rue de Bourg 15. Entrée Fr. 3.—.

Vendredi 9 juin à 17 heures : *Récital*, Marie-Hélène Dupart, cantatrice, Janine Gaudibert au piano. Rue de Bourg 15. Entrée Fr. 5.—.

Où il est prouvé qu'il est plus avantageux d'être un garçon

Les instituteurs et institutrices recevaient, il n'y a pas longtemps, les parents des futurs candidats à l'examen d'entrée au collège secondaire. Ils ont expliqué comment se passent ces examens, quels genres d'épreuves d'aptitudes et de connaissances leurs enfants devront affronter, quels tests ils subiront... Ils ont dit également que cet examen d'entrée (pour enfants de 11 et 12 ans) est en fait un concours ; qu'on y

D'un canton à l'autre

admet un nombre X d'enfants par commune, dont 50% de filles et 50% de garçons.

C'est normal, dites-vous? Mais savez-vous qu'à cet âge, les filles ont de bien meilleurs résultats scolaires que les garçons, donc **on ferme la porte des études secondaires à un certain nombre de filles plus capables** que les derniers garçons admis.

Et si c'était l'inverse, ont demandé quelques parents étonnés? Si les garçons de 11 ans étaient meilleurs élèves que les filles, tiendrait-on tant que ça à maintenir cette proportion de 50% d'enfants de chaque sexe? Il y a fort à parier que non!

Simone Chapuis

Nouvelle consultation à Yverdon

La section vaudoise de la Fédération Romande des Consommatrices ouvre un nouveau bureau «*Consommateurs-informations*». Il sera ouvert le jeudi de 8 heures à 11 heures au 2^e étage de l'Hôtel de Ville. Entrée: rue du Four 1. Tél.: 21 21 22.

Neuchâtel

Au Centre de Liaison

Une assemblée générale encourageante et instructive

Le rapport d'activité présenté par la présidente, Mme Denise Ramseyer, relève que, par ses activités variées, le Centre s'est mieux fait connaître tant du public que des autorités. Celles-ci, par la voie du Conseil d'Etat, s'informent de son opinion touchant des sujets très divers en cours d'examen (censure cinématographique, horaire des CFF, initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, etc.), d'où tâche pour le Centre d'inviter ses membres à creuser ces questions. Deux membres du Centre ont été nommés dans des commissions cantonales au service de l'Etat. Au niveau du public, les consultations juridiques, assumées depuis plus de quinze ans par Me Claudine Gabus, sont bien suivies et les cours ORPER (orientation personnelle), tout en restant discrets, sont les bienvenus aux femmes en quête d'aide et de contact personnel pour résoudre leurs problèmes, gagner la confiance en soi et prendre conscience de ce qu'elles peuvent. Les finances du Centre se portent bien et ses effectifs augmentent. Il enregistre à cette heure l'adhésion de trois nouvelles associations, la section neuchâteloise de la FRC, les Soroptimistes de La Chaux-de-Fonds, la section cantonale de l'ADF, ainsi que l'inscription de onze nouveaux membres individuels.

Les questions statutaires réglées (reconduction du comité et réélection de la présidente, création d'une commission économique et juridique, etc.), l'assemblée suivit avec beaucoup d'attention et d'intérêt l'exposé très substantiel de Mme G. Girard-Montet sur la **Charte sociale européenne**.

Cette Charte, relativement peu connue, se trouve actualisée par sa mise en consultation auprès des partis et associations intéressés. Il importe que les associations féminines s'en occupent et donnent leur avis. Eminemment dynamique, elle peut servir d'instrument à la construction européenne, car elle a été conçue dans l'espoir de contribuer à un relèvement progressif de la protection sociale en Europe. A ne pas confondre avec la **Convention européenne des Droits de l'Homme** qui, elle, traite des **droits civils et politiques**, tandis que la **Charte sociale européenne** concerne uniquement les **droits économiques et sociaux**. Elle énumère 19 droits fondamentaux qui sont soumis à l'approbation des Etats contractants. En raison des différences de systèmes gouvernementaux en vigueur parmi ces derniers, l'obligation ne leur est pas faite d'observer d'entrée **toutes** les dispositions de la Charte, toutefois, en tout cas, un nombre limité, soit cinq des sept articles jugés obligatoires qui tiennent lieu de lignes directrices pour les parties contractantes. Tous les deux ans les Etats engagés doivent répondre à un questionnaire élaboré par le Conseil de l'Europe sur l'application faite des principes qu'ils ont acceptés. Le contrôle et l'appréciation des rapports passent successivement par quatre organes des institutions européennes. Cette estimation n'a pas de conséquences judiciaires, mais peut

être considérée comme une pression morale sur les parties contractantes, car plusieurs ont déjà été amenées à modifier certains articles de leur législation. Disons à ce chapitre que l'Italie se trouve en très mauvaise position, n'ayant encore accepté aucun des principes de la Charte.

Quant à la Suisse, elle ne peut souscrire à l'art. 5 (droit syndical) qui implique le droit de grève que notre législation ne reconnaît pas. De plus, dans les milieux patronaux de chez nous, des pressions sont exercées contre la ratification de la Charte et ses dispositions de contrôle qui garantissent le dialogue entre partenaires sociaux. En revanche, pour le monde du travail, la Charte sociale européenne incarne un grand espoir. Pour les femmes aussi elle doit être un encouragement. Elle sanctionne à l'art. 1 le **droit au travail**, à l'art. 2 le **droit à des conditions de travail équitables**, à l'art. 4 le **droit à une rémunération équitable**, pour tous sans distinction de sexe, en faisant valoir au par. 3 le **droit des travailleurs masculins et féminins à une rémunération égale pour un travail de valeur égale**. La notion «*travail de valeur égale*» introduit une conception nouvelle très importante de l'évaluation du travail, p.ex. le travail d'une dentellière pourrait équivaloir celui d'un camionneur (dextérité manuelle = force physique. Mais comment va-t-on résoudre cette difficile équation?) A l'art. 7 la Charte prescrit le **droit des enfants et adolescents à la protection**, à l'art. 8 le **droit des travailleuses à la protection**, à l'art. 10 le **droit à la formation professionnelle**, à l'art. 12 le **droit à la sécurité sociale**, à l'art. 17 le **droit de la mère et de l'enfant à une protection sociale et économique**, etc. Or il se trouve que seuls 12 pays disposent d'une loi sur la rémunération du travail, et que deux seulement en ont une sur l'égalité de rémunération entre hommes et femmes. Il n'en reste pas moins que la Charte sociale européenne représente pour la femme en général, pour la femme au travail en particulier, un soutien de poids extrêmement précieux dans la reconnaissance et la ratification des droits économiques et sociaux. Elle est certes l'une des entreprises les plus ambitieuses du Conseil de l'Europe.

Consommez-vous des médicaments ? Peu ? Beaucoup ?

Question de haute actualité, intégrée au secteur santé dont le coût élevé préoccupe chacun. La section neuchâteloise de la FRC et plus spécialement ses deux groupes des Montagnes neuchâteloises s'en sont saisis pour dresser un questionnaire en 14 points, base d'une enquête à domicile dont les résultats, bien ordonnés, ont fait l'objet d'une conférence de presse à La Chaux-de-Fonds. Sans reprendre en détail les conclusions tirées de 400 questionnaires rentrés, dont la presse et la radio se sont déjà faites l'écho, il est intéressant de relever que les résultats des trois régions consultées coïncident en général dans les pourcentages et peuvent servir de référence au sérieux de l'enquête, bien qu'elle n'ait aucune prétention de valeur scientifique. Elle a démontré que les personnes âgées consomment des médicaments en quantité supérieure, que 1/4 seulement des personnes interrogées ont dit ne pas consommer régulièrement des médicaments, alors que 175 personnes sur les 400 ont affirmé être consommateurs réguliers, que les femmes qui remplissent la double fonction de ménagères et salariées n'utilisent pas plus de médicaments que celles qui restent chez elle. En outre, les médicaments les plus en vogue sont les analgésiques (tranquillisants, somnifères, etc.), puis viennent ceux qui agissent sur les affections cardio-vasculaires, en troisième rang, les médicaments pour l'appareil digestif, laxatifs en majorité. L'enquête n'était pas dirigée **contre** les médicaments. Elle avait pour but d'inviter chacun (patients, médecins, pharmaciens) à vaincre le gaspillage des médicaments et à réduire leur consommation. Un postulat qui découle logiquement de cette enquête : l'inscription sur les emballages de la date limite de consommation — postulat qui pourrait convenir à la FRC.

Encore les pensions alimentaires

A la session extraordinaire du Grand Conseil, en février, Mme Marcelle Corswant a demandé au Conseil d'Etat une information sur l'état du projet d'aide par le canton au recouvrement des pensions alimentaires, projet qui sommeille depuis 1971.

Jenny Humbert-Droz